

FICHE D'ADHÉSION ENFANTS (- 18 ANS) - **ACTIVITÉS**
SAISON 2025/2026
Le Cairn – MJC Centre Social

RESERVÉ MJC CS

ACTIVITÉS : _____

Jour & heure : _____

ACCUEIL DE LOISIRS : AL

SJ

FAM

Adhésion Individuelle n° _____

Adhésion Famille n° _____

Adhésion MJC Annecy n° _____

ENFANT :

NOM : _____

PRENOM : _____

GARÇON - FILLE DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

CODE POSTAL : _____

TEL : _____

EMAIL (en majuscules) : _____

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des informations du Cairn MJC Centre Social par email

Parent 1 : Responsable légal

Père Mère

Nom : _____

Prénom : _____

Portable : _____

Situation familiale :

Marié Concubin(e) Pacsé(e)

Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (Ve)

Mono parentale célibataire

Catégorie Professionnelle : _____

Profession : _____

Tél. et nom Employeur : _____

Parent 2 : Responsable légal

Père Mère Beau-père Belle Mère

Nom : _____

Prénom : _____

Portable : _____

Situation familiale :

Marié Concubin(e) Pacsé(e)

Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (Ve)

Mono parentale célibataire

Catégorie Professionnelle : _____

Profession : _____

Tél. et nom Employeur : _____

Vaccination :

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres.

Pour les enfants nés après le 1er janvier 2018 Certains vaccins sont devenus **obligatoires**. Ce sont les vaccins contre : la diphtérie, la poliomyélite, le té tanos, l'Haemophilus b (HIB), l'hépatite B, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque.

Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations contre la **diphtérie**, le **tétanos** et la **poliomyélite** sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois avec un rappel tous les 5 ans. Pour en savoir plus, parlez-en à votre médecin ou rendez-vous sur le site : www.vaccination-info-service.fr/

AUTORISATIONS :

Je, soussigné (é) _____	Autorise	N'autorise pas
Mon enfant à rentrer seul (e)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement (pour les sorties en groupe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour des sorties en groupe le personnel à assurer le transport de mon enfant en minibus dans les véhicules de la structure ou en transport en commun dans le cadre des sorties en groupe.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Cairn - MJC Centre social à utiliser les photos et/ou vidéos (prises dans le cadre des activités) pour des publications (plaquette, infolettre, réseaux sociaux ...) ou expositions de notre association.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La direction à consulter notre dossier CAFPRO (Quotient CAF, revenus à prendre en compte pour le calcul des tarifs). Le service CAFPRO respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'une Autorisation de la CNIL- La CAF attribue un identifiant qui est <i>Strictement personnel et confidentiel à l'équipe de Direction MJC-Cs.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'équipe de la direction à prendre les mesures d'urgences (<i>pompiers, SAMU, hospitalisation</i>) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le règlement de la carte d'adhésion donne droit à une assurance pour la pratique de l'activité de votre enfant.		

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES INSCRIPTIONS AU CAIRN MJC Centre Social :

Aucune inscription ne sera effectuée sans règlement de la totalité de la somme due (possibilité de régler en plusieurs chèques).

Vous devez accompagner votre enfant à son activité et vous assurer de la présence du professeur. Si votre enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, vous devez être présent (ou représenté) à la fin du cours ; le professeur étant dégagé de toutes responsabilités.

Aucun remboursement ne sera octroyé. Vous pourrez bénéficier cependant d'un Avoir de l'activité à utiliser avant le 31 octobre de l'année en cours aux conditions suivantes :

En cas de maladie ou accident de l'adhérent, fournir un certificat médical **dans les 48H** et indiquant une incapacité physique à pratiquer l'activité pendant au moins 15 jours consécutifs.

En cas de déménagement lointain pour cause de mutation professionnelle, un remboursement exceptionnel peut être envisagé. Dans ce cas, vous resterez évidemment redevable des cours que vous aurez faits à cette date.

Pour un enfant fréquentant le Centre de Loisirs, fournir un certificat médical dans les **48H** couvrant **5 jours consécutifs minimum.**

Dans tous les cas, un forfait de frais de gestion de 15% du montant total de l'activité sera retenu. Ceci est valable sur l'ensemble des activités proposées.

Le Cairn – MJC Centre Social est une Association. En qualité d'adhérent, vous serez convié(e) à son Assemblée Générale.

Le Cairn – MJC Centre Social est habilité à recevoir des dons pour lesquels nous vous fournirons un reçu qui vous permettra de bénéficier de la réduction d'impôt prévue par la loi.

Je soussigné (e) _____ atteste que :

- mon enfant peut participer aux activités sportives proposées par le Cairn et ne présente aucune contre-indication médicale à sa pratique (contrôle de santé sous la responsabilité de l'adhérent).
- Je prends acte que j'ai un accès libre sur les données recueillies et que je peux faire valoir mon droit d'opposition, de rectification et d'effacement.

Oui Non

Fait à Annecy, le _____

Signature